



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre – LOT N°2

CVC – Casiers Vestiaires Consignes
8 route des Lirots – Les Gâtines d'Oulins
28260 Oulins

C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre :

L'accord cadre a pour objet la fourniture de mobilier de bureau, de rayonnages et vestiaires pour sapeurs-pompiers pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Il est alloté comme suit :

- Lot 1 : Mobilier de bureau et rayonnage
- Lot 2 : Vestiaires pour sapeurs-pompiers

Le présent avenant concerne le Lot n°2

■ Date de la notification de l'accord cadre : 22/10/2019

■ Durée de l'accord cadre : La durée de l'accord cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2020.
Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, l'accord cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an soit une durée maximale de 4 ans.

■ Montant initial de l'accord-cadre :

- Sans montant minimum
- Sans montant maximum

Il s'agit d'un accord cadre à prix unitaires. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix des devis quantitatifs estimatifs, tarif(s) ou catalogue(s) du fournisseur ou du devis accepté.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Le titulaire « CVC - Casier Vestiaires Consignes » a fait part au pouvoir adjudicateur de son impossibilité de garantir certains prix unitaires qui ont subi une augmentation due à la crise Covid-19.

Le présent avenant a pour objet d'accepter cette augmentation de prix pour les articles listés ci-après, pour la période allant de la notification du présent avenant jusqu'à la date de fin de période de la prochaine reconduction du marché.

L'épidémie de Covid-19 constitue un cas de force majeure – extérieure aux parties, imprévisible et irrésistible- qui rend matériellement impossible, l'exécution de leurs obligations initialement convenues.

La hausse des prix détaillés ci-après résulte des problématiques suivantes :

- La chine a fait des réserves stratégiques depuis l'automne dernier, notamment en aluminium, en cuivre et en acier, ce qui a engendré des répercussions sur les prix.
- Un déséquilibre entre l'offre et la demande s'est créé. En Europe, la demande s'est maintenue alors que l'offre s'est contractée, ce qui a provoqué une inflation.

Un maintien des 2 prix listés ci-après, révisés et applicables à compter du 01/01/2021, est inenvisageable aujourd'hui.

Les 2 articles concernés par cette hausse de prix sont les suivants :

- Vestiaire individuel pour sapeurs-pompiers
- Vestiaire double pour sapeurs-pompiers

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant de l'accord-cadre, celui-ci étant sans montant minimum ni montant maximum.

Les prix qui subissent une augmentation, révisés et applicable à compter du 01/01/2021.

ARTICLES	Montant unitaire initial HT (taxe éco-contribution incluse 2019) à compter du 01/01/2020	Montant unitaire initial HT (taxe éco-contribution incluse 2019) révisé lors de la première reconduction à compter du 01/01/2021	Nouveau montant unitaire initial HT (taxe éco-contribution incluse 2019) suite inflation A compter du 05/05/2021	Augmentation en % entre le montant unitaire révisé et le nouveau montant unitaire suite inflation
Vestiaire individuel pour sapeurs-pompiers	135,20 €	135,815 €	165,355 €	21,75 %
Vestiaire double pour sapeurs-pompiers	238,51 €	239,67 €	291,76 €	21,73 %

Montant de l'avenant et nouveaux montants :

Le montant de l'accord-cadre étant sans montant minimum ni maximum, l'avenant ne modifie pas le montant de l'accord cadre.

Les nouveaux montants unitaires du Devis Quantitatif Estimatif, objet du présent avenant, sont les suivants :

ARTICLES	Nouveau montant unitaire initial HT (taxe éco-contribution incluse 2019) suite inflation A compter du 05/05/2021
Vestiaire individuel pour sapeurs-pompiers	165,355 €
Vestiaire double pour sapeurs-pompiers	291,76 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

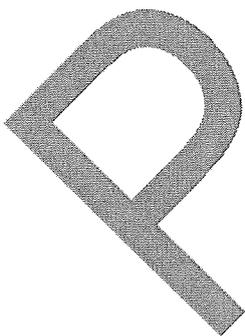
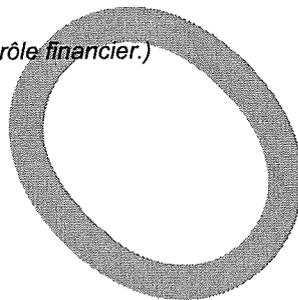
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)